

**COUPE DES PRÉSIDENTS
COUPE ANDRÉ BLEYNIE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux Présidents d'Associations Sportives ou Représentants AG et Directeurs ou Gestionnaires de Golfs ou Présidents de Commission sportive. Participation limitée à 2 joueurs/euses par club : Le/la Président(e) d'AS peut être accompagné(e) du Directeur/trice ou Gestionnaire du golf ou de son/sa Président(e) de Commission Sportive. En cas d'indisponibilité du Président(e), il/elle pourra se faire représenter par le/la Directeur/trice ou Gestionnaire du Golf qui pourra lui-même être accompagné du Président(e) de la Commission Sportive. Dans le cas où le Représentant AG est différent du Président de l'AS, seule une personne pourra participer et la priorité sera donnée au Représentant AG.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 69 participants (hors wild card) :

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre suivant :

- 42 Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission sportive/Directeurs de golf de 18 trous ou plus homologué ;
- 15 Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission sportive/Directeurs de golf de 9 trous homologué ;
- 8 Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission sportive/Directeurs de Golf Compact, Golf Pitch & Putt homologué, Practice et compact.

Dans le cas où tout ou partie du quota réservé à une catégorie de clubs ne serait pas utilisée à partir de la clôture des inscriptions (1 mois avant le début de l'épreuve soit le 2 mars à minuit) les places disponibles seront réattribuées une par une à la catégorie Compact / Pitch & Putt / Practice puis à la catégorie 9 trous homologués et enfin à la catégorie 18 trous ou plus.

- 4 Wild Cards ffgolf.

La liste d'attente sera triée par catégorie de club et par ordre d'arrivée des inscriptions au sein de ces catégories.

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4. L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours plein avant l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford / Shot Gun / 18 trous / le net prime le brut.

- Classement des Présidents d'Association Sportive/Représentants AG.
- Classement des Directeurs ou Gestionnaires/Présidents de Commissions Sportives.
- Classement par équipes de Club pour ceux participant à 2. Le classement sera établi en cumulant les scores nets des 2 joueurs/euses.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être enregistrées au plus tard le 2 mars à minuit. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement. Toute inscription d'un Président de Commission Sportive antérieure à celle de son président/Représentant AG ou du Directeur ou Gestionnaire du Golf sera enregistrée à la date d'inscription de son Président ou directeur. Toute inscription d'un Président de Commission Sportive postérieure à celle de son Président /Représentant AG ou du Directeur ou Gestionnaire du Golf conservera sa date d'inscription.

PRIX

Challenge André BLEYNIE, confié pendant la remise des prix au Président d'Association Sportive vainqueur en net du classement individuel.

Autres souvenirs offerts par la ffgolf aux :

- Clubs vainqueurs en brut et en net du classement par équipes.
- Président(e)s d'Association Sportive vainqueur en brut et en net.
- Directeur/trice / Gestionnaire vainqueur en brut et en net.
- Président de Commission Sportive vainqueur en brut et en net.